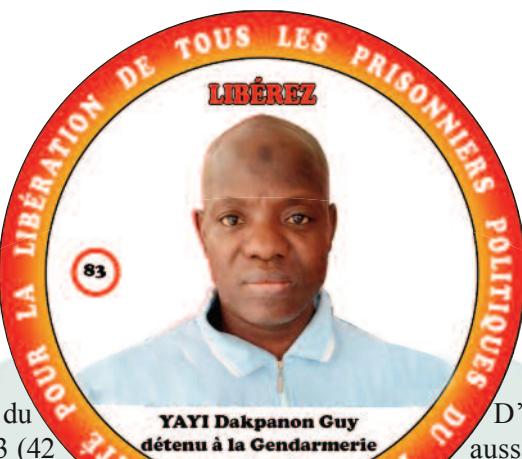


12

YAÏ Dakpanon Guy, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



NÉ à Tchaourou (République du Bénin) le 25 décembre 1983 (42 ans en 2025), marié et père de deux enfants, cultivateur, YAÏ Dakpanon Guy a été arbitrairement arrêté à Lomé, dans l’Affaire « Tigre Révolution », au quartier Agoè-Allainka à Lomé, le 26 janvier 2020.

Bien que né au Bénin de parents Kotocoli originaires du Togo, ceux-ci l’ont éduqué à garder un profond attachement à leur pays d’origine, raison pour laquelle il n’a jamais cessé de se sentir profondément préoccupé par l’évolution de la situation politique dans le pays de ses ancêtres.

C’est ainsi qu’après les multiples rebondissements de la crise sociopolitique ouverte à partir de la contestation populaire de la répression sanglante de la manifestation pacifique du 19 août 2017 dont les effets ont perduré jusqu’au début de cette année 2020 où la tenue d’une élection présidentielle est annoncée, il est appelé à participer à une marche pacifique de protestation devant avoir lieu à Lomé. Soucieux d’apporter sa contribution, il décide de s’y rendre venant de son pays de résidence, le Bénin, d’où il vient avec trois autres frères Kotocoli : AFFOUDA Ju-lien, SIRIKI Wakilou et NARA Raymond.

A leur arrivée à Lomé, les amis sur place avec qui ils ont organisé leur voyage les font accueillir dans une chambre du quartier Agoè-Allainka où ils sont en train de dormir dans la nuit profonde lorsque, brusquement, ils entendent des coups frappés au portail. Immédiatement après, des gens entrent dans la maison, défoncent les portes et se jettent sur eux.

Ce sont des militaires, bien armés, dont certains ont le visage masqué par d’impressionnantes cagoules noires qui font peur, car spectacle inattendu dans cette nuit noire.

D’autres, en tenue civile, tiennent aussi des armes mais, en plus, des chaînes et des machettes. Profitant de l’effet de surprise réussi qu’ils ont ainsi créé et du débarroi de tous les habitants de la maison, ils crient sur eux : « *Mains en l’air, que personne ne bouge ! Si quelqu’un bouge, on tire sur lui !* »

Tous dans la maison, déférant aux ordres ainsi donnés, se mettent en position, mains en l’air, et se font encercler puis attacher, mains dans le dos et par les pieds, avec ces cordes en nylon avec lesquelles on attache des bœufs. Terrassés, ils sont jetés sur le ventre au sol, une position qui offre leurs fesses à la merci des coups dont on commence à les frapper sauvagement, et dans tous les sens, alors que certains des militaires montent sur eux pour les écraser et les piétiner avec leurs grosses chaussures.

Au bout d’une interminable bastonnade, le chef commandant tout le contingent, voyant que les suppliciés ont été bien atteints et affaiblis par la sauvage bastonnade, donne cet ordre : « *Stop !* », et tous s’arrêtent.

Les gens de la maison sont alors enlevés et jetés dans les camions avec lesquels les militaires sont venus, puis conduits jusqu’au camp GIPN d’Agoè-Logopé.

Pendant tous les 9 mois qu’ils vont passer dans ce camp, les suppliciés vont connaître une situation des plus atroces car extrêmement difficile à supporter.

YAYI Dakpanon Guy est attaché par les pieds en haut, mains en bas, accroché à un manguier du Camp GIPN et les agents l’entourent, le chicotant à tour de bras en lui posant cette question : « *Où sont les armes ?* »

A cette torture, s’ajoute une autre que les agents du Camp GIPN dénomment « *Ecou* »



teur » et qui consiste à frapper sur les oreilles du supplicié jusqu'à en faire couler du sang, ce qui a laissé comme séquelle à YAYI Dakpanon Guy de douloureux maux d'oreilles qui ne lui permettent plus de bien entendre depuis lors. A cela s'ajoutent les maux d'yeux qu'il a contractés du fait de ces supplices qui ont complètement dégradé sa vision sans oublier qu'avec ses codétenus, ils n'ont même pas le droit de demander de l'eau à boire, toutes choses ayant pour conséquence les vertiges qui ne cessent de le prendre à tout moment désormais.

Quant aux conditions de détention, elles sont tout aussi atroces car c'est à l'endroit même où ils dorment qu'on les oblige à faire leurs besoins naturels.

Le 5 février 2020, YAYI Dakpanon Guy est conduit à la Justice où, présenté au Procureur de la République et au Juge d'instruction, ceux-ci, après l'avoir auditionné, décident de l'inculper mais, contrairement à la pratique courante consistant à placer sous mandat de dépôt à la Prison civile de Lomé les détenus accusés comme lui dans la même affaire « Tigre Révolution », on le retourne pour suivre sa détention au Camp GIPN d'Agoè-Logopé, et pour cause.

Après l'élection présidentielle du 22 février 2020, on fait sortir dans la cour de ce Camp GIPN tous ceux qui, comme lui, sont venus du Bénin, pour faire littéralement « brûler » la plante de leurs pieds et leurs talons sous l'effet des 50 coups qui ont été administrés à chacun d'entre eux, à la machette. Des traitements cruels, inhumains et dégradants infligés par châtiment sous prétexte qu'eux, Béninois, sont venus tuer les Togolais.

Ce n'est finalement qu'en octobre, soit au bout de 9 bons mois passés au total au Camp GIPN d'Agoè-Logopé, que YAYI Dakpanon Guy est ramené à la Prison civile de Lomé où, toujours actuellement détenu, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 26 janvier 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, YAYI Dakpanon Guy, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

